



DIX-NEUVIEME REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANSCO CLSG

RESOLUTION TRANSCO CLSG/CA/88/RES.25/03/19 PORTANT ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DU DIRECTEUR GENERAL POUR L'ANNEE 2018 ET SON RAPPORT INTERIMAIRE DE 2019

Le Conseil d'Administration

CONSIDERANT la Décision A/DEC.17/01/03 du 26^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Dakar le 31 janvier 2003, relative au Protocole sur l'Energie de la CEDEAO ;

CONSIDERANT l'Acte Additionnel A/SA.3/1/08 adopté lors du 33^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Ouagadougou le 18 janvier 2008, portant adoption de la Stratégie de l'EEEOA de mise en œuvre des lignes de transport ;

CONSIDERANT l'Acte Additionnel A/SA.12/2/12 adopté lors du 40^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Abuja le 17 février 2012, portant adoption du Plan Directeur actualisé des Moyens de Production et de Transport de l'Energie Electrique des Etats Membres de la CEDEAO ;

CONSIDERANT le Traité pour la Construction, l'Exploitation et le Développement de la Ligne d'Interconnexion Électrique Côte d'Ivoire – Libéria – Sierra Leone - Guinée (CLSG) signé le 5 mars 2012 par les quatre Chefs d'Etat des pays impliqués dans le Projet ;

CONSIDERANT les Statuts et le Pacte d'Actionnaires de TRANSCO CLSG adoptés à Monrovia le 27 août 2013 ;

CONSIDERANT la Résolution TRANSCO CLSG/S.HOLDERS/2/RES.27/08/13 de la 1^{ère} Assemblée Générale de TRANSCO CLSG tenue à Monrovia le 27 août 2013 portant nomination des Administrateurs représentant les actionnaires de TRANSCO CLSG au sein du Conseil d'Administration ;

CONSIDERANT la Résolution TRANSCO CLSG/ S.HOLDERS /3/RES.27/08/13 de la 1^{ère} Assemblée Générale de TRANSCO CLSG tenue à Monrovia le 27 août 2013 relative à la nomination du Président du Conseil d'Administration de TRANSCO CLSG ;

NOTANT la nomination de M. Mohammed Mulibah SHERIF le 5 septembre 2014 par le Conseil d'Administration et sa prise de service à la même date ;

CONSIDERANT l'Accord de Siège du 3 décembre 2014 signé entre le Gouvernement de Côte d'Ivoire et le Secrétariat Général de l'EEOA au nom de TRANSCO CLSG ;

CONSIDERANT la Résolution TRANSCO CLSG/CA/68/RES.11/12/17 de la 16^{ème} Réunion du Conseil d'Administration de TRANSCO CLSG tenue à Abidjan le 11 décembre 2017 relative à l'adoption du plan d'action et du budget annuel y afférent de TRANSCO CLSG pour l'année 2018 ;

CONSIDERANT la Résolution TRANSCO CLSG/CA/83/RES.22/11/18 de la 18^{ème} Réunion du Conseil d'Administration de TRANSCO CLSG tenue à Abidjan le 22 novembre 2018 relative à l'adoption du Plan d'Action et Budget 2019 de TRANSCO CLSG ;

NOTANT le Rapport Annuel du Directeur Général sur les activités de TRANSCO CLSG pour l'année 2018 et son Rapport intérimaire de 2019.

DECIDE :

Article 1 : Le Rapport Annuel du Directeur Général sur les activités de TRANSCO CLSG pour l'année 2018 est adopté.

Article 2 : Le Rapport intérimaire du Directeur Général relatif aux activités 2019 est adopté.

Article 3 : La présente Résolution prend effet à compter de sa date de signature

Article 4 : Le Directeur Général de TRANSCO CLSG est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la mise en application de cette Résolution. 

Fait à Abidjan, le 25 mars 2019


Amidou TRAORE
Président du Conseil d'Administration

